



Communauté des Communes Bastide et Châteaux en Guyenne

Intercommunalité des Cantons de Cancon et de Monflanquin

1 rue des Cannelles – 47150 MONFLANQUIN – Tél : 05.53.49.55.80 Fax : 05.53.49.55.81

<http://www.cc-monflanquinois.fr>

PROJET EDUCATIF (Accueils de Loisirs)

La Communauté de Communes gère la compétence Jeunesse ; c'est dans ce cadre qu'une politique envers le public jeune a été élaborée afin de favoriser la mise en place d'actions sur le territoire, à destination des enfants âgés de 3 mois à 17 ans.

De ce fait, la Communauté de Communes est entre autre gestionnaire des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), accueillant les enfants depuis leur scolarisation à l'école maternelle jusqu'à 17 ans.

La Communauté de Communes a comme volonté de répondre aux besoins et aux attentes des familles. Les accueils de loisirs sont avant tout un lieu de rencontre, un complément nécessaire aux services de proximité tels que les écoles, associations extra scolaires...

Confier des enfants dès leur scolarisation à la journée ou les laisser partir en mini camps sont des évènements très importants.

A chaque période de vacances des plaquettes d'information sont mises à disposition afin de faciliter la communication et d'informer les familles. Cet outil doit permettre aux familles, proches et responsables des enfants de pouvoir exprimer leur point de vue sur les mini séjours et activités proposés aux enfants.

L'accueil de loisirs des enfants de la Communauté des Communes Bastide et Châteaux en Guyenne se fait sur deux centres, l'un à Monflanquin et l'autre à Cancon. Ils sont tous les deux ouverts tous les mercredis de l'année scolaire ainsi que les vacances scolaires (petites et grandes). Chaque Accueil de Loisirs rédige en équipe un projet pédagogique propre à chaque centre.

L'accueil de loisirs doit être un lieu de socialisation, de créativité où l'enfant doit évoluer en toute sérénité pour lui permettre d'être acteur et non-consommateur de ses loisirs.

Les accueils de loisirs doivent aussi être un lieu d'intégration au territoire, de mixité sociale, d'accueil d'enfants d'origines diverses, d'échange avec d'autres centres afin de valoriser les rencontres, mettre en avant le respect de l'autre et pouvoir s'enrichir des différences.

La Communauté de Communes s'engage à fournir les moyens (humains, matériels et financiers), à assurer la sécurité morale et affective de l'enfant.

Les enfants dont ce sera la première expérience en accueil de loisirs feront l'objet d'une attention toute particulière afin que ce soit une réussite.

La participation des enfants à propos des sujets les concernant directement dans la vie du centre est importante. Des réunions pédagogiques seront mises en places sur chacune des structures afin de déterminer les objectifs pédagogiques ainsi que les moyens proposés.

Les enfants qui viennent au centre le font dans un cadre de loisirs. La qualité des activités proposées, le jeu lui-même sont les garants de la réussite du projet.

Nature, sport, science et technique, expression et culture, doivent être mis en œuvre dans des activités ludiques. Elles doivent être l'occasion de découverte, de l'apprentissage du « faire ensemble », de la valorisation de chacun, de l'expérimentation.

Elles devront être formulées en rapport avec l'âge des enfants, leurs besoins ainsi que leur aptitude.

L'hygiène et la sécurité des enfants doivent bien évidemment être intégrées dans le projet.

Des mini camps, pour tout âge, sont organisés dans les accueils de loisirs. Ils font partie intégrante du projet éducatif et s'adressent aux enfants fréquentant les centres. C'est un moyen pour découvrir l'autonomie, les responsabilités, des lieux et activités différents de la vie de tous les jours ; des temps de préparation bien spécifiques au mini camp seront mis en place.